

# Conférence téléphonique sur les résultats

---

T2 2023



**5N PLUS**  
Gage de performance

# Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans cette présentation peuvent être prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les meilleures estimations dont dispose la Société à ce jour et comportent un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, de la performance ou des réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Une description des risques qui touchent l'entreprise et les activités de la Société est présentée à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de 2022 de 5N Plus daté du 21 février 2023 et à la note 10 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois closes respectivement les 30 juin 2023 et 2022, qui peuvent être consultés sur le site de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

En règle générale, les énoncés prospectifs se distinguent par l'emploi du futur et du conditionnel et par l'utilisation de termes tels que « croire » ou « s'attendre à », à la forme positive et négative, de variantes de ces termes ou de termes similaires. Rien ne garantit que les événements prévus dans l'information prospective de cette présentation se produiront, ou s'ils se produisent, quels seront les avantages que 5N Plus pourra en tirer. Plus particulièrement, rien ne garantit la performance financière future de 5N Plus. L'information prospective contenue dans cette présentation est valable en date de celle-ci, et la Société n'a aucune obligation de mettre publiquement à jour cette information prospective afin de tenir compte de nouveaux renseignements, obtenus ultérieurement ou autrement, à moins d'y être obligée en vertu des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Le lecteur est averti de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs.

# Faits saillants

- Pour le deuxième trimestre de 2023, les produits ont atteint 59,1 M\$, comparativement à 72,4 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable à l'abandon stratégique par la Société de la fabrication de produits d'extraction et de catalyse à faible marge au cours du deuxième semestre de 2022.
- Le BAIIA<sup>1</sup> s'est établi à 17,5 M\$ pour le deuxième trimestre de 2023, contre 6,7 M\$ pour le deuxième trimestre de 2022. L'augmentation de 10,8 M\$ s'explique principalement par un montant de 9,0 M\$ reçu de l'ancien actionnaire d'AZUR conformément aux clauses de la convention d'achat d'actions, qui a été comptabilisé dans les produits associés aux litiges et aux activités de restructuration.
- Pour le deuxième trimestre de 2023, la Société a inscrit un BAIIA ajusté<sup>1</sup> de 10,8 M\$, soit une hausse de 26 % par rapport à 8,6 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le BAIIA ajusté du secteur Semiconducteurs spécialisés a augmenté de 27 % pour s'établir à 8,1 M\$ du fait de la hausse de la demande, et celui du secteur Matériaux de haute performance a augmenté de 12 % pour s'établir à 6,2 M\$, grâce à une combinaison de produits plus favorable.
- Pour le deuxième trimestre de 2023, la marge brute ajustée<sup>1</sup> s'est établie à 32,9 %, par rapport à 22,4 % pour le deuxième trimestre de 2022.
- Le carnet de commandes<sup>1</sup> au 30 juin 2023 représentait 289 jours de produits annualisés, en baisse de 17 jours par rapport au trimestre précédent en raison des commandes exécutées au cours du trimestre sur les contrats annuels dans le secteur Matériaux de haute performance et en hausse de 149 jours par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la demande dans les marchés de l'énergie renouvelable terrestre et de l'énergie solaire spatiale.
- La dette nette<sup>1</sup> s'établissait à 73,4 M\$ au 30 juin 2023, par rapport à 78,3 M\$ au 31 décembre 2022, soit une baisse de 4,9 M\$.

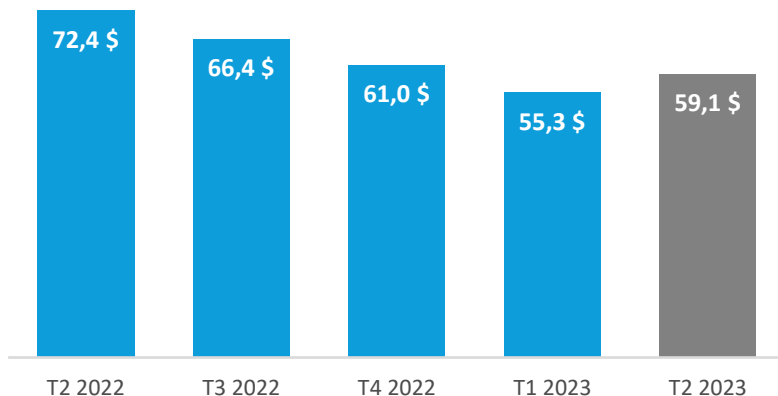
<sup>1</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS »

# Produits

Trimestre clos le 30 juin 2023

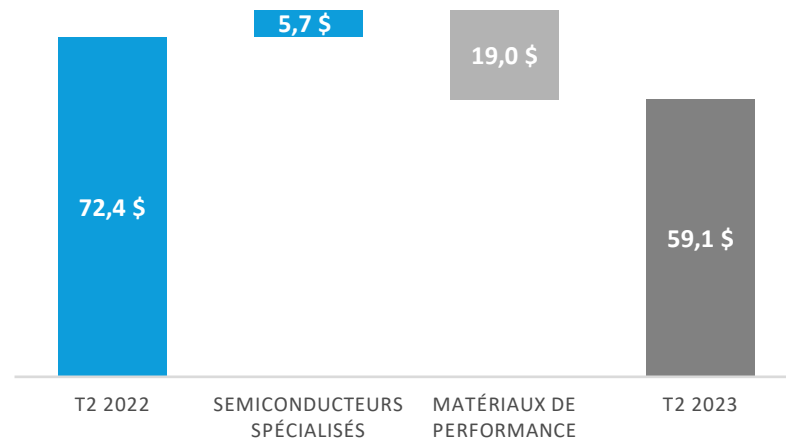
## Produits

(EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS)



## Produits – comparaison trimestrielle

(EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS)



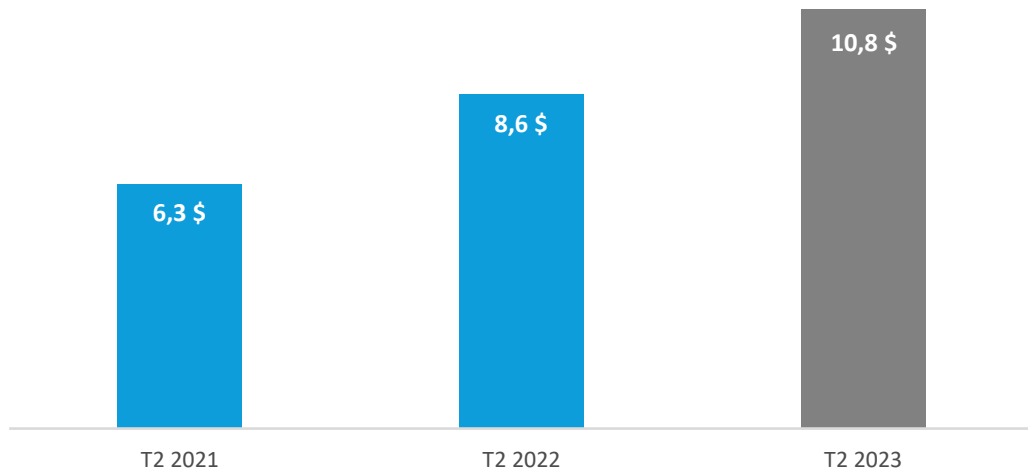
Pour le deuxième trimestre de 2023, les produits ont diminué de 18 % pour atteindre 59,1 M\$, comparativement à 72,4 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à l'abandon stratégique par la Société de la fabrication de produits d'extraction et de catalyse à faible marge au cours du deuxième semestre de 2022 et au dessaisissement de sa filiale à Tilly, en Belgique, au cours du quatrième trimestre de 2022.

# BAIIA ajusté

Trimestre clos le 30 juin 2023

## BAIIA ajusté<sup>1</sup>

(EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS)



Pour le deuxième trimestre de 2023, la Société a inscrit un BAIIA ajusté<sup>1</sup> de 10,8 M\$, en hausse de 2,3 M\$, par rapport à 8,6 M\$ pour le deuxième trimestre de 2022. Le BAIIA ajusté du secteur Semiconducteurs spécialisés a augmenté de 1,7 M\$, ou 27 %, en raison de la hausse de la demande. Avantage par une combinaison de produits plus favorable, le BAIIA ajusté du secteur Matériaux de haute performance a augmenté de 0,7 M\$, ou 12 %.

Pour le deuxième trimestre de 2023, le BAIIA<sup>1</sup> a été de 17,5 M\$, comparativement à 6,7 M\$ pour le deuxième trimestre de 2022. L'augmentation de 10,8 M\$ s'explique principalement par les produits associés aux litiges et aux activités de restructuration de 9,0 M\$ reçus de l'ancien actionnaire d'AZUR conformément aux clauses de la convention d'achat d'actions.

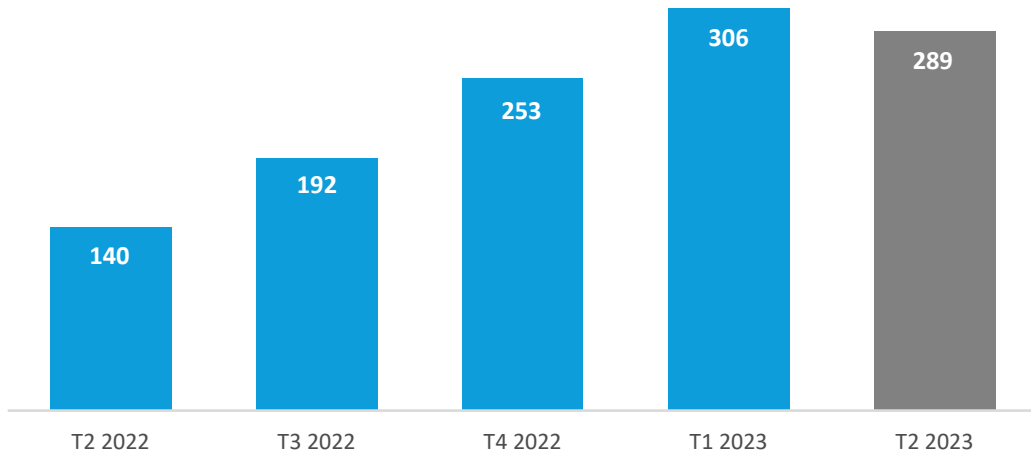
<sup>1</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS »

# Carnet de commandes

Trimestre clos le 30 juin 2023

## Carnet de commandes<sup>1</sup>

(EN NOMBRE DE JOURS)



Au 30 juin 2023, le carnet de commandes<sup>1</sup> représentait 289 jours de produits annualisés, ce qui correspond à une baisse de 17 jours, ou 6 %, par rapport au carnet de commandes au 31 mars 2023. Cette diminution est attribuable en grande partie aux commandes exécutées au cours du trimestre sur des contrats annuels dans le secteur Matériaux de haute performance.

Les nouvelles commandes<sup>1</sup> du secteur Semiconducteurs spécialisés ont représenté 120 jours pour le deuxième trimestre de 2023, en baisse de 20 jours par rapport à 140 jours pour le premier trimestre de 2023. Les nouvelles commandes du secteur Matériaux de haute performance ont représenté 52 jours pour le deuxième trimestre de 2023, soit une baisse de 32 jours, comparativement à 84 jours pour le premier trimestre de 2023.

<sup>1</sup> Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS »

# Mesures non conformes aux IFRS

Trimestre clos le 30 juin 2023

## BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté correspond au résultat d'exploitation tel qu'il est défini avant l'incidence de la dépréciation des stocks, de la charge (du recouvrement) au titre de la rémunération à base d'actions, des coûts (produits) associés aux litiges et aux activités de restructuration, de la dépréciation des actifs non courants, de la perte (du profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles et de l'amortissement. 5N Plus a recours au BAIIA ajusté, car elle croit qu'il constitue une mesure significative de la performance opérationnelle de ses activités poursuivies compte non tenu de l'incidence de certaines charges. La définition de cette mesure non conforme aux IFRS de la Société peut être différente de celle qu'utilisent d'autres entreprises.

(en milliers de dollars américains)	T2 2023 \$	T2 2022 \$	S1 2023 \$	S1 2022 \$
Produits	59 075	72 388	114 362	136 809
Charges d'exploitation	(45 834)	(70 069)	(96 395)	(139 203)
Résultat d'exploitation	13 241	2 319	17 967	(2 394)
Charge de remuneration à base d'actions	701	1 036	713	1 160
(Produits) coûts associés aux litiges et aux activités de restructuration	(8 772)	372	(8 772)	372
Dépréciation des actifs non courants	608	-	608	5 386
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	1 051	-	1 051	-
Amortissement	4 015	4 856	8 074	9 685
BAIIA ajusté	10 844	8 583	19 641	14 209

# Mesures non conformes aux IFRS

Trimestre clos le 30 juin 2023

## BAIIA

Le BAIIA désigne le résultat net avant les charges d'intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement. 5N Plus a recours au BAIIA, car elle croit qu'il constitue une mesure significative de la performance opérationnelle de ses activités poursuivies avant la prise en compte de l'incidence de certaines charges. La définition de cette mesure non conforme aux IFRS de la Société peut être différente de celle qu'utilisent d'autres entreprises.

## Marge brute ajustée

La marge brute ajustée est une mesure servant à déterminer ce que rapportent les ventes en déduisant le coût des ventes, à l'exclusion de l'amortissement et de la charge de dépréciation des stocks. Cette mesure est également exprimée en pourcentage des produits, en divisant le montant de la marge brute par le total des produits.

(en milliers de dollars américains)	T2 2023 \$	T2 2022 \$	S1 2023 \$	S1 2022 \$
Résultat net	10 143	(2 130)	11 597	(7 885)
Intérêt sur la dette à long terme, intérêts théoriques et autres charges d'intérêts	2 056	1 384	4 316	2 655
Charge d'impôt	1 316	2 629	2 313	2 101
Amortissement	4 015	4 856	8 074	9 685
BAIIA	17 530	6 739	26 300	6 556

(en milliers de dollars américains)	T2 2023 \$	T2 2022 \$	S1 2023 \$	S1 2022 \$
Total des produits	59 075	72 388	114 362	136 809
Coût des ventes	(42 765)	(60 147)	(84 767)	(114 396)
Marge brute	16 310	12 241	29 595	22 413
Amortissement inclus dans le coût des ventes	3 152	3 954	6 354	7 859
Marge brute ajustée	19 462	16 195	35 949	30 272
Pourcentage de marge brute ajustée	32,9 %	22,4 %	31,4 %	22,1 %



# Mesures non conformes aux IFRS

Trimestre clos le 30 juin 2023

## Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente les commandes attendues que la Société a reçues, mais qui n'ont pas encore été exécutées, et qui devraient se transformer en ventes au cours des douze prochains mois. Il est exprimé en dollars et estimé en nombre de jours, lequel ne peut dépasser 365 jours. Les nouvelles commandes représentent le nombre de commandes reçues durant la période considérée, exprimé en nombre de jours, et sont calculées en additionnant aux produits des activités ordinaires l'augmentation ou la diminution du carnet de commandes pour la période considérée, divisé par les produits annualisés. Le carnet de commandes est un indicateur des produits futurs attendus en jours, et les nouvelles commandes permettent d'évaluer la capacité de 5N Plus à maintenir et à accroître ses produits.

## Dettes nettes

La dette nette correspond au montant total de la dette moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Toute mesure financière présentée par suite de l'adoption de la norme IFRS 16 relativement aux obligations locatives est exclue du calcul. La dette nette constitue un indicateur de la situation financière globale de 5N Plus.

(en milliers de dollars américains)	Au 30 juin 2023 \$	Au 31 December 2022 \$
Dettes bancaires	-	-
Dettes à long terme, y compris la partie courante	113 500	121 000
Obligations locatives, y compris la partie courante	30 105	30 402
Sous-total de la dette	143 605	151 402
Obligations locatives, y compris la partie courante	(30 105)	(30 402)
Total de la dette	113 500	121 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(40 087)	(42 691)
Dettes nettes	73 413	78 309



**5N PLUS**

Gage de performance